

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier à 19 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 14 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Guy COURSIMAULT, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Laurent BOULAIN, Madame Lisa LEMOYNE, Monsieur Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT (Arrivée à 19H30), Corinne STRAZZIERI, Monsieur Philippe GASNIER, Madame Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS : Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Bruno COEUR
Mme Zohra OGBI donne pouvoir à Mme Corinne STRAZZIERI

ABSENT : Mr Sébastien GIRARD

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Minute de silence en la mémoire de Pierre SEVIN et Philippe VASSEUR, décédés fin décembre et début janvier

DELIBERATIONS :

DELIB 01-2022 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE AFIN D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, à compter du 1er janvier et jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année antérieure, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition permet d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux.

Les inscriptions budgétaires s'établissent ainsi :

Budget Commune :

	BP 2021 (avec reports)	Autorisations 2022
Chapitre 20	64 200 €	16 050 €
Chapitre 21	115 692 €	28 923 €
Chapitre 23	388 800 €	97 200 €

Il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2022 les dépenses d'investissement dans la limite des montants fixés ci-dessus,

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIB 02-2022 : Autorisation d'acquisition d'un terrain préempté

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie, reçue le 15 septembre 2021 adressée par maître BOITELLE notaire à ORLEANS en vue de la cession moyennant le prix de 90 000€, d'une propriété sise à BOU, cadastrée section ZB 171, d'une superficie totale de 961 M2, appartenant à Madame BRUSSEAU, La commune a souhaité préempter le terrain.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les actions suivantes :

Article 1er : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à BOU cadastré section ZB 171 au Rue du Puits de l'Orme, d'une superficie totale de 961 m2 appartenant à Madame BRUSSEAU

Article 2 : la vente se fera au prix de **90 000€**.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIB 03-2022 : Désignation et indemnité d'un adjoint à la culture, la vie associative et au tourisme suite à la démission de l'adjoint en place

Suite à la démission d'un adjoint, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer un nouvel adjoint.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider :

- La démission de Mr Fabrice GERVAIS de ses fonctions d'adjoint à la culture, à la vie associative et au tourisme
- La nomination de Mr Philippe GASNIER, en qualité d'adjoint à la culture, la vie associative et au tourisme,
- Le versement du montant de l'indemnité au même titre que pour les autres adjoints.

A compter du 1^{er} Février 2022, il sera donc attribué une indemnité de fonction à Mr Philippe GASNIER adjoint à la culture, la vie associative et au tourisme par arrêté du 20/01/2022, en application de l'article L. 2123-24-1 alinéa III du CGCT et ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Le montant de cette indemnité sera calculé à hauteur de 10.7% de l'indemnité de fonction des élus locaux (3889.40€) soit un brut de 416.16€.

L'indemnité de fonction sera payée mensuellement.

ADOpte A 12 VOIX POUR ET UNE VOIX CONTRE

DELIB 04-2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet « *Financement de la mise en place d'une cinquième classe pour la rentrée scolaire septembre 2022* » est éligible à une aide de l'Etat et une aide départementale.

Il est donc proposé au conseil Municipal, d'approuver les décisions suivantes :

- **Adopte le projet – Aménagement d'une classe - pour un montant de 76 167,65 € TTC**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	48845,10 €	58614.11 €	Etat	36 922,50 €
Equipement	14 627,95 €	17 553,54 €	Région	
			Département	13 855,94 €
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	12 694,61 €
Total	63 473,05 €	76 167,65 €	Total	63 473,05 €

- **Sollicite une subvention de 36 922,50 € auprès de l'État, correspondant à 58,17 % du montant du projet.**
- **Sollicite une subvention de 13 855.94€ auprès du département, correspondant à 21.83% du montant du projet.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

ADOpte A L'UNANIMITE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Commission travaux :

- Avancement travaux 4 rue du bourg :
 - o Début des travaux le 15 février
 - o La base vie des ouvriers sera la salle verte
 - o Délai prévisionnel : 4 à 5 mois
- 5^{ème} classe : devis reçus, demandes de subvention envoyées

. Commission finances :

- Travail en cours sur historique dépenses depuis 2016 et élaboration budget 2022 pour délibération en mars 2022

. Commission Solidarités et Enfance :

- Inclusion numérique :
 - o Ateliers « Action Numérique » initiation informatique pour les + de 55 ans : deux ateliers sont planifiés, les groupes seront composés en fonction des volontaires inscrits
 - o Rencontre avec Familles rurales le 25/01
 - o Questionnaire en cours de rédaction pour diffusion à tous (évaluation des besoins)
- Réception de la valise numérique pour les écoles
- Proposition d'acquérir des PC reconditionnés NORIP : en cours d'étude

. Commissions environnement et agriculture :

- Zone Agricole Protégée : réunion publique le 31 janvier 2022 à 19H, salle des fêtes de Bou
- Collecte déchets verts par services Métropole le 31 janvier (s'inscrire sur formulaire <https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/...>)

. Commission Culture / Tourisme / Vie associative :

- Résidence d'auteur :
 - o Restitution sur le thème « autonomie alimentaire » : voir affichage sur les panneaux entre boulangerie et école
 - o Restitution sur le thème « eau » : en cours de finalisation sous forme virtuelle
 - o Séquence de février : thème « soin pour les vivants », avec interventions extérieures
 - o Evènement de clôture de résidence (04/05 juin) : fête en cours d'élaboration (présence de scientifiques, d'artistes, de musiciens, d'auteurs, de journalistes, de l'Unesco)
- Fête du Village : programmée le 15 mai (attente validation UBOF / Fraternelle)
- Fête à la Binette : programmée les 03 et 04 septembre
- Subventions aux associations : toutes les demandes sont presque reçues, travail à effectuer en commission en février

. Commission e-Bou :

- Bulletin municipal en fin d'élaboration ; impression les 24/25 janvier pour distribution avant fin janvier
- Page facebook « Commune de BOU » créée par nos services civiques
- Site internet :
 - o Formations groupe projet déroulées : web-rédaction, web-marketing, rubricage
 - o Recensement des besoins « utilisateurs » en cours, par groupes de travail
 - o Architecture du site en cours de construction

. Divers :

- Point sur situation Covid à l'Ecole Guy Marois
- Distribution Focus : Bruno / Valérie / Jean-Claude / Françoise
- Planning commissions février revu en séance

Prochain conseil municipal le 22/02/2022

Fin de séance à 20h37

Fait à Bou, le 21 janvier 2022

La Secrétaire de séance

M^{lle} ESTEBAN Fr.

